



# **REPÉRAGE DES PERSONNES VULNÉRABLES : AGÉES - MALADES - HANDICAPÉES - ISOLÉES - FRAGILES - DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE**

Dans le cadre des coupures électriques que pourraient subir les communes, le Maire de chacune est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes dites vulnérables à savoir : personnes âgées (à partir de 65 ans et plus), malades, handicapées, isolées, fragiles **QUI EN FONT LA DEMANDE**, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services communaux auprès d'elles en cas de coupures électriques.

**LA DÉMARCHE D'INSCRIPTION EST VOLONTAIRE ET LA DÉCLARATION FACULTATIVE.**

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- Les personnes handicapées ;
- Les personnes malades résidant à domicile ;
- Les personnes isolées (personne vivant seule avec des enfants en bas âges, personne sans entourage proche...) ;
- Les personnes fragiles (psychologiquement...).

**La demande d'inscription peut être réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (parent, médecin traitant, service de soins à domicile...).**

Les inscriptions se font :

- Au secrétariat de Mairie aux heures de permanences habituelles :
  - **MERCREDI 9H – 12H**
  - **JEUDI 17H – 18H30**
- Par téléphone au **03.81.63.21.98**
- Par mail à **[contact@laissey.org](mailto:contact@laissey.org)**

Pour toutes informations ou précisions :

- **Bernard CUENOT, Premier Adjoint : 06.50.04.18.51**
- **Guillaume MILLE, Deuxième Adjoint : 06.75.73.00.16**